



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 7 octobre 2024 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

**Projet Waterhouse**  
**(115, 121, 127, avenue Saint-Denis  
1, 3 Rue Waterman)**

**Nature de la demande:**

La demande vise à autoriser un nouveau bâtiment d'une hauteur de 16,5 mètres, contrevenant à la hauteur de bâtiment autorisée de 16 mètres pour la zone CB-5, soit une augmentation de 3.12%

**Disposition visée:** *Grille de zonage, zone CB-5 du Règlement de zonage 2024-215*

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 7 octobre 2024**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 20 septembre 2024.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra COMIN BERGONZI  
GREFFIÈRE